

Fiches d'exercices de calculs ou de statistique pour la classe :

« Egalité entre femmes et hommes (et filles et garçons) »

Fiche 3, 25 octobre 2014

Auteur(e)(s) de la fiche : Jean-Pierre Raoult

Contact : jproult@orange.fr calculs ou de

Nature du document de référence : Rubrique sur un site internet (une page de présentation, puis liens multiples)

Titre : *Premier comparateur des inégalités entre les femmes et les hommes au niveau des communes*

Auteur(e)(s) : *Le compas (site consacré à « l'analyse économique et sociale des territoires en France »)*

Editeur ou affiliation : <http://le-compas.org>

Date : 25 octobre 2014

Lien : (via L'observatoire des inégalités) :

http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=1990&id_groupe=15&id_rubrique=28&id_mot=27

Résumé (extrait de la présentation sur le site de l'Observatoire des inégalités) : La loi du 4 août 2014 oblige les villes de plus de 20 000 habitants à réaliser un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire. Le Compas, la Gazette des communes et l'Observatoire des inégalités lancent le premier comparateur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour toutes les communes de France. Ce comparateur présente quatre grands indicateurs : le taux d'activité, la part de cadres supérieurs, la part de bas niveaux de formation (fin de classe de troisième) et le salaire horaire moyen. A chaque fois, la situation des femmes et des hommes dans la commune est comparée au niveau national. L'objectif de cet outil est d'approcher au plus près la situation des territoires. Les moyennes nationales masquent en effet des écarts considérables au niveau local. Il permet aux citoyens, aux responsables politiques et associatifs locaux d'amorcer un débat sur des bases concrètes.

Niveau scolaire (France) où ce texte semble utilisable : CM2, collège, lycée

Outils en jeu (à moduler selon les niveaux d'usage en classe) : moyenne, pourcentages, représentations graphiques, corrélations

Qualités du texte pour la formation des élèves :

Attractivité due au caractère local des données (pour chaque commune de France, lien vers une page de graphiques)

Définitions précises pour les quatre indicateurs retenus, mais on peut d'interroger sur la fiabilité des données fournies pour certaines communes, en particulier pour les plus petites, car le site les recense toutes, quelle que soit leur taille, alors que l'obligation légale ne concerne que celles d'au moins 20000 habitants (en fait pour certaines communes il y a pour certaines données la mention « non disponible »).

Source de recherches de compléments d'informations à croiser avec les données fournies ici (par exemple prise en compte de la population et du taux de chômage, qu'on peut pour chaque commune obtenir sur :

www.linternaute.com/ville/)

Exemples d'exercices réalisables :

A tous les niveaux depuis la fin du primaire, ce thème se prête bien à la confrontation avec les cours de géographie et d'instruction civique (au sein de son activité pour le professeur des écoles en primaire, par coopération avec les collègues concernés en secondaire). On peut ainsi sélectionner un ensemble de communes à proximité de celle de l'établissement où s'effectue l'exercice, les porter sur une carte par des cercles d'aire proportionnelle à la population et colorier ces cercles en fonction de tranches pour telle ou telle des données renseignées.

Au collège on peut étudier les choix graphiques effectués par l'éditeur : adaptation des échelles aux ordres de grandeur.

En fin de collège ou au lycée, on peut « creuser » la notion de population active et sa modulation selon les sexes ou les âges (un bon outil pour cela est la rubrique « Population active » de l'INSEE :

http://www.insee.fr/fr/mobile/etudes/document.asp?reg_id=0&id=4160). On peut ainsi porter un regard critique sur les données du « comparateur » ; par exemple on peut se demander si le fait que, à l'échelle nationale, la part des cadres dans la population active est de 20% pour les hommes et de 15% pour les femmes induit ou non que le rapport entre le nombre de cadres hommes et le nombre de cadres femmes dans le pays est de 4/3.

Au lycée, on peut procéder à la sélection d'un panel de communes et à des calculs de corrélations entre plusieurs des indicateurs fournis et éventuellement d'autres, tels le taux de chômage, relevés ailleurs.

Pour les enseignants qui voudraient en savoir plus

Article mis en ligne le 18 mars 2014, de Louis Maurin, Directeur de l'Observatoire des inégalités : *Inégalités : quels enseignements du classement des communes ?* De lecture agréable, ce texte porte sur les revenus des ménages et donc n'est pas consacré aux inégalités entre hommes et femmes. Mais il est méthodologiquement très intéressant, les inégalités de revenus au sein d'une commune (dont la population est rappelée) étant caractérisées à l'aide de plusieurs indicateurs sur la distribution des revenus : indice de Gini, valeur médiane, premier décile, dernier décile. Il montre en particulier qu'il n'y a pas de corrélation entre la richesse des habitants d'une ville et le caractère plus ou moins égalitaire de celle-ci. C'est ainsi que, par indice de Gini décroissant (donc caractère inégalitaire croissant), les quatre premières villes sont Neuilly-sur-Seine (revenu médian de 3708 euros, l'un des plus élevés de France), Paris (revenu médian de 2087 euros), Roubaix (revenu médian de 795 euros, l'un des plus bas de France), Béziers (revenu médian de 1129 euros) :

http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=1790&id_groupe=15&id_rubrique=28&id_mot=27